

Conseil et contrôle de l'État

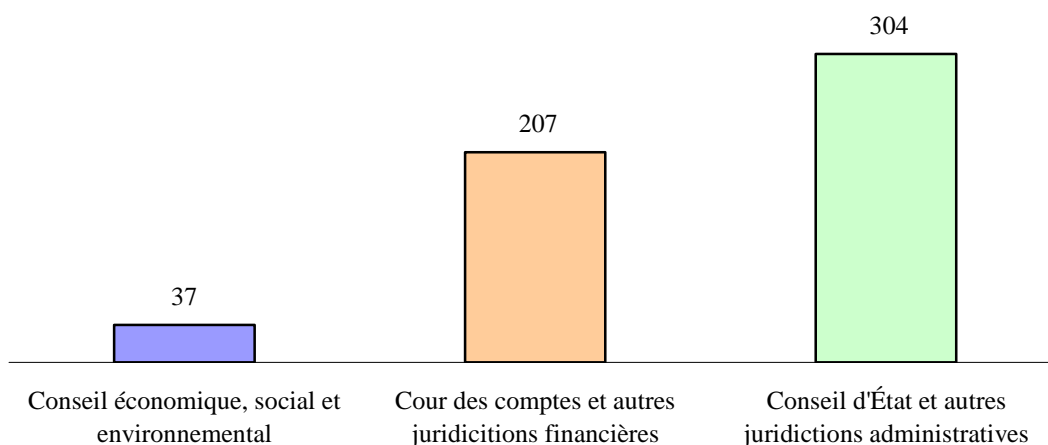
Autorisations d'engagement : 0,55 milliard d'euros
Crédits de paiement : 0,55 milliard d'euros
Emplois de l'État : 5 293 équivalents temps plein travaillé (ETPT)

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

La mission « Conseil et contrôle de l'Etat » regroupe trois programmes :

- le programme « Conseil d'Etat et autres juridictions administratives » ;
- le programme « Conseil économique, social et environnemental » ;
- le programme « Cour des comptes et autres juridictions financières ».

Répartition des crédits de paiement par programme en 2009
(en millions d'euros)



Ces institutions concourent aux objectifs suivants :

Par sa double fonction, juridictionnelle et consultative, **le programme « Conseil d'État et autres juridictions administratives »** a pour finalités de veiller au respect du droit par l'administration dans ses relations avec les usagers et de conseiller le Gouvernement dans la préparation des textes juridiques les plus importants.

Assemblée consultative placée auprès des pouvoirs publics, **le Conseil économique, social et environnemental** est composé de représentants des différentes catégories professionnelles. Il constitue un lieu d'échange et de dialogue qui favorise l'association des principaux représentants de la société civile à la mise en œuvre d'une politique économique, sociale et environnementale dynamique.

Le programme « Cour des comptes et autres juridictions financières » vise à améliorer la gestion publique, en contribuant notamment au respect de la régularité et de la fiabilité de la gestion et des comptes de l'État, de la sécurité sociale et des collectivités territoriales, en contrôlant la performance de la gestion de ces mêmes entités, en menant un exercice annuel de certification des comptes de l'État et du régime général de sécurité sociale et en évaluant les principales politiques publiques. Le rôle d'assistance au Parlement s'est fortement développé ces dernières années et, par leurs rapports publics, les juridictions financières contribuent à l'information des citoyens.

2. Principales orientations pour 2009-2011

Le programme « Conseil d'État et autres juridictions administratives » entend poursuivre la maîtrise des délais de jugements et l'efficacité de la fonction consultative. Dans ce cadre, il est prévu la création de 150 emplois sur la période 2009-2011, dont 60 en 2009, 50 en 2010 et 40 en 2011. Ceux-ci permettront notamment l'ouverture dès 2009 d'un nouveau tribunal administratif ayant pour ressort la Seine-Saint-Denis.

Par ailleurs, le programme s'attachera à réduire les délais de jugement des recours contre les décisions de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), qui lui est rattachée à compter du 1^{er} janvier 2009. A cette fin, 10 emplois de présidents permanents des formations de jugement seront créés.

Le programme « Conseil économique, social et environnemental » connaîtra deux évolutions principales : l'élargissement de son champ de compétence aux questions environnementales et la double extension de son mode de saisine à chacune des deux chambres du Parlement et aux citoyens grâce à l'instauration d'un droit de pétition. Pour répondre dans les délais impartis aux demandes d'avis et pétitions, une nouvelle organisation sera mise en place, et ce, à effectifs constants.

Plafonds 2009-2011

En millions d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	492	552	570	594
Crédits de paiement	497	548	574	592

Ministre concerné :
- Premier ministre